

MAIRIE  
DE  
ÉZY-SUR-EURE



RÉPUBLIQUE FRANCAISE

**COMMUNE  
D'ÉZY-SUR-EURE**

# AVIS DU MAIRE

## REPRISE DES CONCESSIONS EN ETAT D'ABANDON

Le Maire de la Commune d'ÉZY-SUR-EURE informe les descendants ou successeurs de titulaires de concessions que, par application des articles L 2223-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, Il sera procédé le :

**24 MARS 2016 A 9 H 30**

A la constatation de l'état d'abandon, dans lequel se trouvent certaines concessions, et les invite à assister audit constat ou à s'y faire représenter par un mandataire dûment autorisé.

Fait à ÉZY-SUR-EURE le 24 Février 2016

**Le Maire,**

**Pierre LEPORTIER**

